Le réseau de transport d'électricité

COMMUNIQUÉ de presse

Marseille, le 4 novembre 2026

Création d'une ligne aérienne 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent : l'enquête publique débute le 9 novembre

Après trois ans de concertation, le projet de création de la ligne aérienne 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent entre dans une nouvelle phase avec l'ouverture de l'enquête publique, organisée du 9 novembre au 11 décembre 2026. Cette étape réglementaire permettra à chacun de prendre connaissance du projet, de consulter le dossier et de formuler ses observations. Le public est invité à participer à cette démarche avant les prochaines décisions relatives au projet.

Une enquête publique ouverte à tous du 9 novembre au 11 décembre 2026

Étape réglementaire majeure du projet, l'enquête publique vise à informer le public, recueillir ses observations et garantir la prise en compte de l'intérêt des tiers. Pendant toute sa durée, le dossier d'enquête sera accessible au public sur les lieux d'enquête ainsi qu'en ligne. Chacun pourra consulter les éléments du projet et formuler ses observations et propositions.

L'enquête sera conduite par une commission indépendante composée de cinq commissaires enquêteurs chargés de garantir le bon déroulement de la procédure, de recueillir les contributions du public et de remettre, à son issue, un rapport et des conclusions motivées.

Comment participer ?

Toute personne souhaitant s'exprimer pourra :

- consulter le dossier et déposer une contribution sur les registres mis à disposition dans les lieux d'enquête ;
- déposer une observation par voie numérique ;
- rencontrer les commissaires enquêteurs lors de leurs permanences, organisées sans rendez-vous. Au total, 35 permanences sont prévues pendant la durée de l'enquête.

Retrouvez le dossier, les modalités de participation et le calendrier des permanences sur le registre numérique de l'enquête publique : https://www.registre-numerique.fr/dup-creation-ligne-aerienne-feuillane-jonquieres/

Contacts Presse RTE
VIARD Anne / anne.viard@rte-france.com / Tél : 06 61 37 92 48
PEDRENO Laura / laura.pedreno@rte-france.com / Tél : 06 62 51 48 73

Un projet nécessaire pour renforcer la résilience du réseau électrique et répondre aux besoins du territoire

L'été 2026 en est l'illustration, fortes chaleurs, incendies, inondations, crues : le Sud-Est de la France est particulièrement exposé aux phénomènes météorologiques. Sous l'effet du changement climatique, leur intensification accentue les contraintes qui pèsent sur les infrastructures électriques et les conditions d'exploitation du réseau. Face à des épisodes météorologiques de plus en plus fréquents, RTE doit anticiper et adapter ses infrastructures pour préserver la fiabilité du réseau et garantir la continuité de l'alimentation électrique.

Cette sécurisation repose sur deux leviers complémentaires : moderniser les infrastructures existantes et renforcer le maillage électrique du territoire. La création d'une nouvelle ligne aérienne 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent permettra d'atteindre ce deuxième objectif en créant un nouvel axe majeur de transport d'électricité, indispensable pour accompagner la hausse de la consommation d'électricité de la région liée à l'électrification des usages, à la décarbonation et au développement industriel.

Un projet pensé pour garantir un juste équilibre entre les besoins électriques et la préservation des territoires

Face à l'accélération de l'électrification des usages et à l'évolution des besoins énergétiques de la région, RTE porte une attention particulière à l'intégration du projet dans son environnement. La création de cette nouvelle ligne s'accompagnera ainsi d'une limitation de l'empreinte globale du réseau sur les territoires : pour chaque pylône implanté, trois pylônes seront enlevés dans le Gard et les Bouches-du-Rhône.

L'insertion paysagère du projet sera également optimisée grâce au recours à un nouveau pylône : le pylône ZEN. Éco-conçu, ce pylône associe innovation industrielle et sobriété, avec une réduction de 28 % des émissions de carbone sur l'ensemble de son cycle de vie et l'utilisation de 80 % d'acier recyclé et de béton bas-carbone.

Enfin, RTE s'engage à atteindre un bénéfice écologique net sur le territoire, grâce à la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux du projet.

Les prochaines étapes du projet Feuillane - Jonquières

- **11 décembre 2026 :** clôture de l'enquête publique
- **2027-2028 :** instruction des demandes d'autorisations administratives et déclaration d'utilité publique
- **2028 :** démarrage des travaux
- **2029-2030 :** mise en service prévisionnelle de la ligne électrique

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France. A travers sa mission de service public, RTE garantit, chaque jour et à chaque instant, l'acheminement de l'électricité partout sur le territoire et assure, en temps réel, la gestion des flux électriques et l'équilibre entre production et consommation. Pour connecter les territoires et les industries à la production d'électricité, RTE déploie, sur terre comme en mer, des infrastructures essentielles à la décarbonation de notre économie et à la transition énergétique. Face aux défis climatiques, économiques et environnementaux qui exigent de grandes transformations, RTE maintient et développe plus de 106 000 kilomètres de lignes électriques haute et très haute tension. Ce réseau, le plus étendu d'Europe, compte 37 interconnexions avec les pays voisins et une cinquantaine de liaisons transfrontalières. Grâce à la mobilisation de ses 10 000 salariés présents sur l'ensemble du territoire, RTE s'engage chaque jour à faire du réseau électrique, le moteur d'une France décarbonée.

Contacts Presse RTE
VIARD Anne / anne.viard@rte-france.com / Tél : 06 61 37 92 48
PEDRENO Laura / laura.pedreno@rte-france.com / Tél : 06 62 51 48 73